

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT d'AUDIT

Exercice clos au 31 décembre 2021

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 32 746 708 DT, un actif net de 32 597 657 DT et un résultat bénéficiaire de 676 561 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la

connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2022

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mourad FRADI

BILAN

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2021	31/12/2020
<u>ACTIF</u>			
<u>Portefeuille-titres</u>			
Actions et droits rattachés		18 467 452	20 338 943
Obligations et valeurs assimilées		1 548 461	2 550 295
Titre OPCVM		111 173	
	3.1	20 127 086	22 889 238
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>			
Placements monétaires	3.2	8 106 350	4 176 778
Disponibilités	3.3	4 513 272	5 782 623
		12 619 622	9 959 401
TOTAL ACTIF		32 746 708	32 848 639
<u>PASSIF</u>			
Opérateurs créditeurs	3.4	134 586	129 690
Autres créditeurs divers	3.5	14 465	14 165
TOTAL PASSIF		149 051	143 855
<u>ACTIF NET</u>			
Capital	3.6	31 645 983	31 921 091
Sommes distribuables	3.7	951 674	783 693
Sommes distribuables des exercices antérieurs		5	-
Sommes distribuables de l'exercice		951 669	783 693
ACTIF NET		32 597 657	32 704 784
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		32 746 708	32 848 639

ETAT DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		950 276	563 421
Dividendes	4.1	822 743	371 880
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	127 533	191 541
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.3	578 448	779 126
<i>Total des revenus des placements</i>		1 528 724	1 342 547
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.4	<530 218>	<514 711>
-			
Revenu net des placements		998 506	827 836
Autres charges	4.5	<46 837>	<44 143>
Résultat d'exploitation		951 669	783 693
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
Sommes distribuables de l'exercice		951 669	783 693
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		576 280	<1 441 510>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		<802 213>	<748 909>
Frais de négociation de titres		<49 175>	<25 886>
Résultat net de l'exercice		676 561	<1 432 612>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Du 01/01/2021 au 31/12/2021	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	676 561	<1 432 612>
Résultat d'exploitation	951 669	783 693
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	576 280	<1 441 510>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<802 213>	<748 909>
Frais de négociation de titres	<49 175>	<25 886>
<u>Distributions de dividendes</u>	<783 688>	<1 214 412>
<u>Transactions sur le capital</u>		
Souscriptions	-	
Capital	-	
Régularisation des sommes non distribuables	-	-
Régularisation des sommes distribuables	-	-
Rachats	-	
Capital	-	
Régularisation des sommes non distribuables	-	
Régularisation des sommes distribuables	-	
Droit de sortie	-	
<u>Variation de l'actif net</u>	<107 127>	<2 647 024>
<u>Actif net</u>		
En début de l'exercice	32 704 784	35 351 808
En fin de l'exercice	32 597 657	32 704 784
<u>Nombre de part</u>		
En début de l'exercice	6 001	6 001
En fin de l'exercice	6 001	6 001
<u>Valeur liquidative</u>	5 432,037	5 449,887
<u>Taux de rendement</u>	2,07%	-4,05%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2021

1 – PRESENTATION DU FOND

FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, dédié principalement aux investisseurs institutionnels régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 10 septembre 2015 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Sa durée de vie est de 7 ans depuis sa date de constitution soit le 12 novembre 2015.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS INSTITUTIONNEL.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital. Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant

que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2021 ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ». La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ». Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus de prises en pension ».

2.6 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.7 Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.8 Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

<u>A- Actions et droits rattachés</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
ASSURANCES MAGHREBIA	6 716	372 738	429 038	1,31%
ATTIJARI BANK	15 000	409 914	456 210	1,39%
BIAT	4 000	236 332	236 896	0,72%
CEREALIS	88 801	548 714	799 298	2,44%
LAND`OR	70 000	571 244	616 000	1,88%
MPBS	269 576	1 305 700	1 396 943	4,27%
MPBS DA 2020 -1/17	8	2	2	0,00%
ONE TECH HOLDING	132 000	952 862	1 144 572	3,50%
SAH LILAS	215 000	1 940 572	2 392 519	7,31%
SERVICOM	40 000	67 826	37 600	0,11%
SFBT	167 000	1 636 675	3 040 902	9,29%
SFBT DA 2020 -1/4	3	7	14	0,00%
SIAME	360 000	1 537 200	1 543 320	4,71%
SMART TUNISIE	42 554	1 107 627	1 138 702	3,48%
SMART TUNISIE NS 2021	5 990	152 745	152 745	0,47%
SOTETEL	75 634	385 012	208 750	0,64%
SOTIPAPIER	89 800	571 685	507 909	1,55%
STAR	16 683	2 170 639	2 035 158	6,21%
TELNET HOLDING	47 638	293 568	394 443	1,20%
TUNINVEST-SICAR	42 914	571 721	509 818	1,56%
TUNISIE LEASING & FACTORING	9 905	88 614	89 165	0,27%
UIB	27 000	487 802	423 495	1,29%
UNIMED	124 229	1 176 187	913 953	2,79%
<i>Total actions et droits rattachés</i>		16 585 386	18 467 452	56,39%

B- Obligations et valeurs assimilées

Obligations de sociétés

TL 2016-1 CAT.B TF 7.75%	25 000	1 000 000	1 046 033	3,19%
TLF 2019-1 CA TF 11.40%	8 000	480 000	502 428	1,53%
Total obligations des sociétés		1 480 000	1 548 461	4,73%
Total obligations et valeurs assimilées		1 480 000	1 548 461	4,73%

C- OPCVM et droits rattachés

OPCVM

SICAV-PLUS	1 790	108 371	111 173	0,34%
Total OPCVM		108 371	111 173	0,34%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	7 119 022
Titres OPCVM	114 988
	<u>7 234 010</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2021 se détaillent comme suit

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Prix de Cession ou</u>	<u>Plus ou moins-</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>Remboursement</u>	<u>values réalisées</u>
		<u>nets</u>		
Actions et droits	9 563 991	-	8 761 607	<802 384>
Obligations	960 000	169 368	1 129 368	-
Titres OPCVM	6 617	-	6 788	171
TOTAL	<u>10 530 608</u>	<u>169 368</u>	<u>9 897 763</u>	<u><802 213></u>

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<u>Certificat de dépôt</u>				
BIAT au 27/01/2022-30J-7,25%	3 000 000	2 985 587	2 987 509	9,12%
Total émetteur BIAT	3 000 000	2 985 587	2 987 509	9,12%
AMEN BANK au 10/01/2022-10J-7,25%	2 000 000	1 996 784	1 997 106	6,10%
Total émetteur AMEN BANK	2 000 000	1 996 784	1 997 106	6,10%
Total certificat de dépôt	5 000 000	4 982 371	4 984 615	15,22%
<u>Créances sur opérations de pensions livrées</u>				
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 14/01/2022 -60J-7,24%	1 100 082	1 100 082	1 109 816	3,39%
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 01/03/2022-63J-7,25%	800 676	800 676	801 321	2,45%
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 10/01/2022-60J-7,25%	800 230	800 230	808 438	2,47%
Prise en pension BTA 13 avril 2023, 6%, BIAT au 17/01/2022-60J-7,25%	400 627	400 627	402 160	1,23%
Total créances sur opérations de pensions livrées	3 101 615	3 101 615	3 121 735	9,53%
Total Placements monétaires		8 083 986	8 106 350	24,75%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Amen Bank Pasteur	3 884 100	796 027
Vente titres à encaisser	1 977 119	-
Compte à terme	1 176 000*	5 000 000
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	20 714	513 217
R/S à opérer sur intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	<4 142>	<102 643>
Souscription à régler	<2 541 320>	<424 104>
BIAT	801	-
BH BANK	-	126
	4 513 272	5 782 623

*Les comptes à termes se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2021</u>
Compte à terme BIAT au 10/01/2022-61J-7,24%	1 033 000
Compte à terme BIAT au 19/01/2022-92J-7,25%	71 000
Compte à terme BIAT au 22/01/2022-92J-7,25%	48 000
Compte à terme BIAT au 08/01/2022-31J-7,25%	10 000
Compte à terme BIAT au 28/01/2022-31-7,25%	14 000
	<hr/> 1 176 000 <hr/>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du gestionnaire à payer	130 087	125 203
Rémunérations du dépositaire à payer	4 499	4 487
	<hr/> 134 586 <hr/>	<hr/> 129 690 <hr/>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	11 694	11 428
Redevances CMF à payer	2 771	2 737
	<hr/> 14 465 <hr/>	<hr/> 14 165 <hr/>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital au 1er janvier 2021

Montant	31 921 091
----------------	-------------------

Nombre de part	6 001
----------------	-------

Nombre de porteurs de parts	12
-----------------------------	----

Souscriptions réalisées

Montant	-
---------	---

Nombre de part	-
----------------	---

Nombre de porteurs de parts entrant	-
-------------------------------------	---

Rachats effectués

Montant	-
---------	---

Nombre de part	-
----------------	---

Nombre de porteurs de parts sortant	-
-------------------------------------	---

Autres mouvements

Frais de négociation de titres	<49 175>
--------------------------------	----------

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	576 280
--	---------

Plus ou moins-value réalisée sur cessions des titres	<802 213>
--	-----------

Régularisations des sommes non distribuables	-
--	---

Droit de sortie	-
-----------------	---

Capital au 31 décembre 2021	31 645 983
------------------------------------	-------------------

Nombre de part	6 001
----------------	-------

Nombre de porteurs de parts	12
-----------------------------	----

Taux de rendement	2,07%
-------------------	-------

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Résultat d'exploitation	951 669	783 693
Régularisation du résultat d'exploitation	5	-
	<hr/>	<hr/>
	951 674	783 693
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Dividendes :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Dividende BH BANK	129 000	-
Dividende SFBT	119 404	141 607
Dividende UNIMED	67 717	-
Dividende STAR	65 987	75 770
Dividende TUNINVEST-SICAR	64 371	-
Dividende DELICE HOLDING	54 587	19 891
Dividende BIAT	51 500	-
Dividende SAH LILAS	49 450	37 884
Dividende SOTIPAPIER	41 650	50 055
Dividende ATTIJARI BANK	40 500	-
Dividende MPBS	37 415	-
Dividende UIB	18 900	-
Dividende LAND`OR	16 315	12 344
Dividende TELNET HOLDING	15 950	12 760
Dividende CEREALIS	15 096	10 319
Dividende ASSURANCE MAGHREB	12 559	-
Dividende ONE TECH HOLDING	11 213	11 250
Dividende SOTETEL	7 563	-
Dividende TUNISIE LEASING	3 566	-
	<hr/>	<hr/>
	822 743	371 880
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	127 533	191 541
	<u>127 533</u>	<u>191 541</u>

4.3 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Revenus de prises en pension	220 153	64 744
Intérêts sur dépôt à vue et comptes à terme	196 856	494 543
Intérêts sur certificat de dépôt	115 141	52 066
Intérêts sur billet de trésorerie	46 298	167 773
	<u>578 448</u>	<u>779 126</u>

4.4 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Rémunérations du gestionnaire	512 368	496 861
Rémunérations du dépositaire	17 850	17 850
	<u>530 218</u>	<u>514 711</u>

4.5 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
Redevances CMF	32 575	32 010
Honoraires du commissaire aux comptes	11 694	11 428
Autres frais	2 568	705
	<u>46 837</u>	<u>44 143</u>

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part et ratios de gestion des placements :

<u>Données par part</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Revenus des placements	254,745	223,721	309,665	247,372	222,794
Charges de gestion des placements	<88,355>	<85,771>	<97,533>	<137,362>	<126,201>
Revenus nets des placements	166,390	137,950	212,132	110,01	96,593
Autres charges	<7,805>	<7,356>	<8,244>	<8,187>	< 7,372 >
Résultat d'exploitation (1)	158,585	130,594	203,888	101,822	89,221
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	<1,520>	-	-
Sommes distribuables de l'exercice	158,585	130,594	202,368	101,822	89,221
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	96,031	<240,212>	<207,411>	85,352	455,622
Frais de négociation de titres	<8,194>	<4,314>	<4,474>	<8,548>	<4,110>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	<133,680>	<124,797>	<3,393>	333,058	<52,025>
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<45,844>	<369,323>	<215,278>	409,862	399,487
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	112,741	<238,729>	<11,390>	511,684	488,708
Droit de sortie	-	-	8,012	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	<45,844>	<369,323>	<207,266>	409,862	399,487
Régularisation du résultat non distribuable	-	-	0,661	-	-
Sommes non distribuables de l'exercice	<45,844>	<369,323>	<206,605>	409,862	399,487
Distribution de dividende	<130,593>	<202,368>	<101,823>	<89,220>	<130,174>
Valeur liquidative	5 432,037	5 449,889	5 890,986	5 997,046	5 574,582

<u>Ratios de gestion des placements</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,63%	1,61%	1,61%	2,25%	2,32%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,14%	0,14%	0,13%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	2,93%	2,45%	3,36%	1,67%	1,64%
Actif net moyen	32 519 624	32 034 533	36 432 384	39 037 651	34 890 386

5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions de sociétés cotées et autres valeurs, et leur gestion dynamique suivant la réglementation en vigueur ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission annuelle globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,5%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 20% hors taxe par an de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 7%. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL Elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds du FCP ;
- De contrôler la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS INSTITUTIONNEL avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;

- De contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- De contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs de part sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculé sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 D.